



Besoin d'aide pour me guider

Par **nadgeda**, le **01/10/2009 à 10:35**

Bonjour,
Je voudrais porter plusieurs plaintes.
1 plainte contre X
1 plainte contre la SPA (si possible)
1 plainte contre l'agent enquêteur qui est venu (si possible)
Je vous expose les faits:
L'an dernier en avril, j'ai eu la visite de la police à mon domicile car ils avaient reçu une plainte pour maltraitance à animal. Ils me convoquent pour m'expliquer. Je vais à la convocation 2-3 jours plus tard. A la fin de l'audition le policier me dit: " ne vous inquiétez pas, un agent a été constaté que votre chien est agé ".
Au mois de juillet, c'est au tour de la police municipale de venir pour le même problème. Je leur explique que la police est venu est que je ne vais pas m'expliquer avec tout le monde. Pour la police municipale c'est passé comme ça.
Puis au mois d'août, c'est au tour de l'enquêteur SPA de venir. La il me demande de voir le chien, je lui montre et il me dit qu'il veut un certificat vétérinaire. Je fais venir un vétérinaire et le soir même je lui donne le certificat. Il prend le certificat et me dit que le chien n'est pas maltraité et qu'il ne viendra plus me demander de certificat.
Mercredi 23 septembre, j'entends sonner. Je vais voir et la je vois le même type que l'an dernier. La je monte d'un cran et je lui dis que je le connais qu'il est déjà venu l'an dernier. La il me dit que non ou oui peut-être.
Il me redemande la même chose que l'an dernier.
Je commence à m'expliquer un peu chaudement car il m'avait affirmé qu'il ne reviendrait plus.
Je lui montre le chien puis il me redemande un certificat vétérinaire que je fais faire et le vétérinaire m'a demandé le numéro de téléphone de l'agent pour lui dire deux mots.
Je remets le certificats au vétérinaire et la je lui dis que l'an prochain ça ne se passera pas comme ça si il revient me demander la même chose.
Je lui dis qu'il faut peut-être regarder les anciens dossiers et allez la ou il faut. Il me dit qu'il ne peut pas faire ça qu'il a trop de dossier (ce qui me parrait normal si il fait des dossier en double).
Le certificat du vétérinaire affirme que le chien a un problème neurologique et qu'il ne souffre pas et qu'il n'y a pas de remède.
Ma question est:
Est ce que je peux porter plainte contre la SPA et contre l'agent ?
Est ce que je peux porter plainte contre X car apparemment d'après l'agent SPA c'est une personne de l'entourage (j'ai des doutes sur un voisin) car je voudrais que les personnes qui portent plaintes soient punis.
J'ai un peu fais

mes recherches et j'ai trouver que